
Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

C O M M U N E
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 juin, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de dix-neuf, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 14 juin 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 19
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

14 juin 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

25 juin 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme
JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme
BERGERON..Mr LIMOGE..Mme BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..RICHOUX..
LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr HAMELIN à Mr
LIMOGE, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mme
FAUCHARD à Mr DE SOUSA, Mme COULANGEON à Mme
BERRUER, Mme BRUNET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr OSTERTAG, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme PETIT à Mme PIRES.

OBJET : Modalités mise
à disposition gratuite des
salles publiques.

~~~~~  
Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2024 est approuvé  
(date de publication : 25 juin 2024).

240622-11

Mme le maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date  
du 18 décembre 2023, déterminant les tarifs de locations des  
salles publiques et précise qu'il convient également, en  
complément de ces tarifs, de déterminer explicitement les cas  
dans lesquels ces salles peuvent être mises à disposition  
gratuitement.



Il est donc proposé au conseil municipal de décider que les  
salles publiques de la ville mentionnées dans la délibération  
du 18 décembre 2023 peuvent être également être mises à  
disposition gratuitement des bénéficiaires et pour les motifs ci-  
dessous.

| Bénéficiaires                                                                                          | Motif de mise à disposition gratuite                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Collectivités locales et leurs groupements (communes, EPCI, départements, régions)                     | Réunions d'information<br>Réunions de travail<br>Formations<br>Cérémonies des vœux et autres manifestations protocolaires<br>Assemblées délibérantes |
| Etat                                                                                                   | Réunions d'information<br>Réunions de travail<br>Formations<br>Cérémonies des vœux et autres manifestations protocolaires                            |
| Partenaires institutionnels et établissements publics (Centre de gestion, CNFPT, CAF, EPF, ATDA, etc.) | Réunions d'information<br>Réunions de travail<br>Formations<br>Cérémonies des vœux et autres manifestations protocolaires                            |
| Associations locales ayant conventionné avec la ville                                                  | Assemblées générales<br>Repas (un repas par an)                                                                                                      |
| Associations caritatives                                                                               | Manifestations à but caritatif                                                                                                                       |
| Candidats ou liste de candidats à une élection                                                         | Candidat, comité de soutien à un candidat ou pour toute liste de candidats dont la candidature est officiellement validée                            |

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

**FAIT** siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 25 juin 2024